

# Procès verbal du Conseil Municipal Vendredi 6 mai 2011

18h30 Appel des élus

Tous présents sauf :

Madame Ferrer Ghyslaine

Madame Gardette Nathalie (excusée)

Madame Perez Chantal

Madame Lepage-Bagatta Marie-line *arrivée à 18h45 pour donner procuration à Madame Martin Hélène*

Madame Tardy Marie-Claire *arrivée à 18h35 avec la procuration de Madame Perez Chantal*

Monsieur Terrier Gérard (excusé)

**Procurations :**

Madame Austruy Béatrice à Monsieur Perrier Jean-Pierre

Monsieur Salque Bernard à Madame Stissi Violette

18h35

Madame Perez Chantal à Madame Tardy Marie-Claire

18h45

Madame Lepage-Bagatta Marie-Line à Madame Martin Hélène

**Etat des votes**

18h30 à l'appel :

Présents 21 Procurations 2 soit 23 voix

18h35

Présents 22 Procurations 3 soit 25 voix

18h45

Présents 22 Procurations 4 soit 26 voix

-----  
Monsieur Boyer propose Monsieur Bruno GERARA comme secrétaire de séance,

Vote :

POUR : 21

ABSTENTIONS : 02 (Messieurs GERARA & MACHERA)

Approbation des Procès Verbaux des Conseils du 24 et 31 mars dernier.

Monsieur le Maire s'excuse sur les 2 PV, il faut mettre Monsieur Terrier Absent excusé, il a oublié de le signaler.

Monsieur GERARA demande à ce que dans le dernier point du PV du 24/3 on change le mot

« Réforme » par le mot « Métropole ».

Monsieur Boyer rappelle que le 8 mai le départ se fait à 10h15 devant la mairie et que le 16 juin il y a une réunion d'information sur la TNT 18h30 salle Léon Masson.

18h35 Arrivée de Mme TARDY avec la procuration de Mme PEREZ

## Ordre du jour 01 -Demande de subvention auprès de la CPA dans le cadre des travaux d'accessibilité au Bâtiment de la Mairie

Monsieur le Maire énonce les travaux qui vont concerner dans le cadre de la LOI du 11/02/2005 :

- rampe d'accès externe le long de la façade ouest et d'une partie de la façade sud du bâtiment

pour un montant de 9300 € HT.

- Porte sud ouvrante automatique pour un montant de 6000€ HT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé à ce que les personnes à mobilité réduite une fois entrées dans l'enceinte de la Mairie soient reçues dans la salle de crise en face de la salle du Conseil située au rez-de-chaussée.

Madame Montagnier signale que si le conseil avait eu lieu la veille, le responsable du Plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements d'espaces aurait pu nous informer. Monsieur le Maire va voir si l'on peut faire une réunion de la commission pour faire un point. Madame Montagnier demande à ce que l'on parle de « personnes à mobilité réduite » au lieu de « personnes handicapées »

Monsieur le Maire informe que la demande de subvention, à hauteur de 50%, est d'un montant de 7650€

Vote :

POUR : Unanimité (25)

18h45 Arrivée de Mme LEPAGE BAGATTA qui donne procuration à Mme Martin

## **Ordre du jour 02 - Demande de subvention pour une étude de faisabilité FISAC**

Monsieur le Maire passe la parole à monsieur Christian Arnaud, qui nous informe des modalités d'attribution des fonds du FISAC.

Monsieur Arnaud rappelle ce qui s'est fait :

- Étude sur la situation des commerces
- Création d'une association de commerçants fin 2008 « Simiane Commerces »
- Actions partenariales avec l'Office de Tourisme et l'association des commerçants, avec entre autres la réalisation d'un livret d'accueil.
- La Commune engage une étude de définition pour l'aménagement du marché et la création d'une halle ouverte.

Il subsiste des besoins d'aménagement, de signalétique. Des manifestations sont envisagées.

Monsieur Boyer informe qu'il faut se dépêcher de faire les demandes car au niveau national les fonds du FISAC commencent à s'épuiser.

Madame Braconnot/Jouve : Vous parlez d'une étude sur le marché, pouvez vous nous en dire plus ?

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a déjà été faite et qu'un document peut être mis à disposition.

Madame Braconnot / Jouve : Vous parlez de la re-dynamisation du marché, avez vous un projet ? Quand vous parlez d'animation vous pensez à quoi ?

Monsieur le Maire informe que pour le Marché c'est prévu dans l'étude du FISAC.

Monsieur Arnaud répond sur les animations : Ce sont des actions diverses type semaine commerciale ou animation de l'association commerçants. Le dimanche 22 mai il y a une grande manifestation aidée par la CPA. Sinon pour le Marché il y a 2 actions, une que nous avons déjà délibérée pour la mise aux normes de celui-ci et des sollicitations de nouveaux commerçants.

Monsieur le Maire : Mis à part pour les marchés, les communes ne peuvent pas recevoir des subventions, ce ne sont que les associations qui en bénéficient. C'est pour cela que nous avons associé les commerçants à la fête des lumières, au livret. Une fois que l'association a démontré son activité les aides peuvent arriver.

Madame Montagnier rappelle que pour que le marché soit redynamisé, il faudrait que les Simianais le fréquentent plus.

Madame Braconnot / Jouve rappelle qu'à une époque il avait été envisagé d'étudier un marché à thème, bio, de soirée...

Monsieur le Maire pense que la problématique c'est que le marché du samedi est concurrencé par d'autres marchés, et que les marchands qui fréquentent déjà ces marchés ne veulent peut-être pas les laisser pour venir à Simiane.

Monsieur Arnaud informe que va bientôt se tenir une commission économique qui abordera ce sujet et l'étude de la zone d'activités.

Monsieur MACHERA : Concernant l'activité du 22 qu'est-ce que cela va apporter aux commerçants de la rue Manéra?

Monsieur Arnaud rappelle que cette animation a été faite de concert avec l'association des commerçants dont ceux de la rue Manéra. Certains commerces sont parties prenantes de l'opération, d'autres non. Un bilan sera fait après cette journée.

Monsieur Machéra : Est-ce que eux vont s'intégrer ?

Monsieur le Maire : Chacun voit son intérêt. A une époque il y avait des commerçants du village qui avaient un stand au marché. On ne peut pas forcer les commerçants.

Vote :  
POUR : Unanimité (26)

### **Ordre du jour 03 - Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2011**

Monsieur le Maire : Simiane est toujours considérée comme une commune rurale et d'ailleurs nous touchons la dotation de solidarité rurale qui pour cette année est de 56 000€. Il est sollicité une subvention variant de 25 à 60 % sur un montant de travaux estimé à 66 000€ HT et qui concernera en la mise en place de ralentisseurs. Deux ont déjà été faits dans le cadre de la voirie Chemin de Gadie. Les autres sont à voir avec les devis d'Eurovia, notamment sur l'avenue du Roussillon et aux Putis. Monsieur GERARA demande ce qui fait cette variation de 25 à 60% du taux de la subvention ? Monsieur le Maire répond que cela dépend de l'enveloppe des crédits alloués et du nombre de dossiers.

Vote :  
POUR : Unanimité (26)

### **Ordre du jour 04 - Demande de subvention auprès de la CPA - Fonds de concours investissement (Cours des Héros - Avenue Roger Guigon - route de Gardanne - avenue Général De Gaulle)**

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier ont été mis en place les fonds de concours pour réaliser un certain nombre de travaux. On avait dit que l'on avait 2 Millions de voirie globalement sur les 3 ans à venir. Mais les fonds sont limités à 250 000 € par an au titre de la CPA. Un point sur les travaux de voirie : le Chemin de Gadie et la Barricade ont été faits intégralement. Vers le 15 mai ce sera le Hameau des Putis (on n'ira pas jusqu'au bout de la route car on attend que les camions terminent les dernières maisons qui se construisent). On a le pré devis sur le Chemin des Marres (entre le chêne et le Hameau des Frères ; on attend que la société en charge de l'étude sur le pluvial détermine les volumes pour que l'on ait les calibrages des sections de busages). On attend des relevés sur plan de Pécaï. Dans le contrat d'objectif avec le CG on avait le Chemin des Vignes et le tour de ville. On lance avec la SPLA le dossier « maternelle » et l'avenue André Malraux.

Madame Montagnier intervient pour dire qu'il faut mettre en adéquation le programme de travaux et le PAVE (personnes à mobilité réduite) pour ne pas refaire. Il n'y a pas de date butoir pour la mise en conformité de l'existant de voiries, par contre dès que l'on refait il faut la conformité avec le PAVE ce qui est logique.

Monsieur Hardy demande à ce que l'on se penche sur le problème des vidanges de piscines sur la voie publique, qui sont illégales.

Madame Braconnot / Jouve : Je voudrais revenir sur le projet de sécurisation du centre qui nous a été présenté en commission. Ce qui nous semble bizarre c'est cette réduction de voie. Ça va faire ralentir, mais cela va créer un embouteillage monstre sans beaucoup plus de places de parking.

Madame Montagnier : Ce n'est pas pour rajouter des places de parking, c'est pour partager la route entre les voitures, les piétons et les vélos et les mamans avec les poussettes.

Madame Braconnot / Jouve : Est-ce qu'à un moment les reprises d'études peuvent associer la population?

Madame Montagnier : Le souci c'est que l'on a fait une réunion de concertation la semaine dernière pour l'avenue du Roussillon et il n'y a eu que 22 personnes.

Madame Braconnot / Jouve : Était-ce une réunion d'information du projet et pouvait-on l'amender ?

Monsieur le Maire : Amender uniquement sur la partie des ralentisseurs, le reste était trop technique.

Madame Braconnot / Jouve : C'est le problème de présenter des choses toutes faites..la concertation c'est de prendre en compte les besoins. Si l'on montre un projet fini les gens s'en désintéressent.

Monsieur le Maire : Les modifications apportées avenue du Roussillon viennent de la concertation car c'est la présidente d'un lotissement qui nous a signalé que l'on empiétait sur une propriété privée. On a donc repris le projet. Mais il y a aussi des contraintes techniques qu'on est obligés de prendre en compte.

Sur le projet de sécurisation, on peut faire retravailler les gens sur le premier pré-projet.

Madame Braconnot / Jouve : Pour revenir aux travaux, la mise à une voie va faire effectivement ralentir, mais cela va créer un embouteillage. Il nous semble que l'on ne peut pas étudier cette solution sans faire la déviation de Simiane par le bas.

Monsieur le Maire : Cette déviation se fera naturellement. Mais aujourd'hui on est obligé de faire par rapport à la maternelle, on voudrait profiter de ces travaux-là pour améliorer la sécurité. C'est toujours sur des petites zones. Il ne faut pas oublier que l'objectif premier de ces travaux est la sécurisation piétonne. Le bureau d'études doit faire des propositions pour changer l'entrée de la maternelle dans le virage. A partir du premier pré-projet, on peut retravailler puis voir avec le bureau d'études ce qui est faisable techniquement.

Madame Braconnot/ Jouve : Il y a des associations qui ont l'habitude de gérer les problèmes de déplacement en fonction des piétons, pas des véhicules. Pourquoi ne pas les associer? Je pense à l'ADAVA.

Il n'y a pas de piste cyclable qui est prévue ?

Monsieur le Maire : On n'a rien fait encore. On a fait des plans pour demander des devis afin d'obtenir des financements. Il n'y a rien de définitif.

Madame Montagnier : Il faut les adapter. Ce sont des plans qui ont été réfléchis quand même.

Madame Braconnot / Jouve : Donc on peut travailler dessus en invitant ces gens comme je vous l'ai proposé.

Monsieur le Maire : Oui c'est d'accord

Monsieur Arnaud : Il ne s'agit là que de la rue André Malraux.

Madame Braconnot / Jouve : d'accord, mais la demande de subvention c'est pour l'ensemble.

Monsieur le Maire : La ligne budgétaire couvre la totalité des voies. La demande de subvention se fait sur le fonds de concours qui prend en compte le cours de Héros, l'avenue Guigon, l'avenue Général De Gaulle et la route de Gardanne. Mais là ce n'est que ce morceau qui est concerné.

Madame Braconnot / Jouve : On prévoit les vélos à Roussillon et ailleurs ?

Monsieur Arnaud : Il y a des zones 30 où tous les modes de transports sont mélangés.

Monsieur le Maire : il faut rajouter la rue André Malraux sur la ligne budgétaire.

Vote :

POUR :Unanimité (26)

#### **Ordre du jour 05 - Versement subvention au collège François Mitterrand - Équipe féminine et décision modificative**

Subvention exceptionnelle de 300€ pour les frais de déplacement de l'équipe féminine de basket du collège qui se déplace au Puy en Velay pour les championnats de France UNSS.

Vote :

POUR :Unanimité (26)

#### **Ordre du jour 06 - Délibération autorisant le recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent à temps complet - rédacteur Territorial.**

Monsieur le Maire demande l'embauche d'un agent non titulaire à temps complet pour la prise en charge de la commande publique. La rémunération de cet agent sera sur la base du 5° échelon du 1er grade d'emploi des rédacteurs. La personne commencera au 1er juin.

Monsieur Gerara: Son travail ne consistera à faire que la commande publique ? Cela nous paraît disproportionné !

Monsieur le Maire répond qu'il y aura d'autres missions qui seront indiquées dans sa fiche de poste, qui devraient comprendre outre la commande publique, les marchés, la gestion des stocks. Cette fonction pourra être revue à terme.

Monsieur Gerara rappelle que le problème pour avoir des prix sur les produits achetés est qu'une commune ne dispose pas de propres chèquiers et que tout est payé par mandat administratif. Cela allonge les délais et réduit les possibilités d'économies.

On démarre par un non titulaire pour pérenniser l'emploi ?

Monsieur le Maire : Ce sera un CDI. Il faut qu'il repasse le concours de la fonction publique territoriale.

Monsieur Gerara: Il serait peut être temps de réorganiser la fameuse réunion du début de l'année sur l'organigramme des personnels avant de partir en vacances !

Madame Piquennot : Juste une information pour vous signaler que nous faisons un dossier avec l'ARPE pour un accompagnement sur des achats « durables ».

Monsieur Hardy : Nous voulions vous le présenter avec les 2 embauches, mais on a pris du retard.

Vote :

POUR :Unanimité (26)

#### **Ordre du jour 07 - Création d'un poste à temps complet adjoint administratif 2° classe**

Monsieur le Maire demande la création d'un poste d'adjoint administratif de 2° classe afin de régulariser le poste à l'accueil où l'agent souhaite être définitivement reclassée.

Vote :  
Pour : Unanimité (26)

### **Ordre du jour 08 - Création / Transformation de poste agent social 2° classe**

Monsieur le Maire demande la création d'un poste d'agent social de 2° classe pour l'école maternelle.

Vote :  
Pour : Unanimité (26)

### **Ordre du jour 09 - Augmentation des tarifs - fréquentation école de musique - tarifs cotisations annuelles**

Monsieur le Maire indique que les tarifs avaient été augmentés en 2005 et revus en 2009.  
Monsieur Gerara : Compte tenu des montants qui sont demandés, nous proposons au Conseil Municipal l'amendement qui consiste à passer le tarif à payer par les familles calculé au quotient familial. Cette mesure nous paraît juste puisqu'elle peut permettre un accès à la musique pour tous. Pour les autres tarifs, nous avons mis les augmentations au taux de l'inflation pour 2010 soit 2% (indice INSEE).

Monsieur le Maire propose le retrait de la délibération et de la retravailler pour le prochain conseil municipal. Il faut juste l'avoir pour la rentrée de septembre.

Madame Tardy se dit favorable mais s'inquiète sur l'harmonisation des tarifs avec les autres communes.

Monsieur le Maire répond que les tarifs sont établis par les communes et sont de ce fait différents d'une commune à l'autre.

Madame Braconnot / Jouve : Pourquoi ce besoin d'augmentation par rapport aux titularisations ?

Monsieur le Maire, Oui mais aussi du coût des matériels, des charges.

Madame Braconnot / Jouve : Quelle est la politique de l'école de musique par rapport à l'achat des instruments ?

Monsieur le Maire : Il faudrait refaire une bourse aux instruments, on le reproposera.

Monsieur Arnaud : Par rapport à une vue d'ensemble, ces tarifs sont les plus bas. L'école de musique nous coûte 300 k€ pour une rentrée de 100 k€. Les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis pas mal de temps. C'est un problème budgétaire que vous connaissez. Si la tarification sociale est une bonne chose, cela nous amènera peut être à augmenter un peu plus la base de ceux qui n'ont pas de tarif social et ce pour avoir une recette à peu près constante. On a pu économiser 1 à 2 heures de cours, mais on ne peut pas aller plus loin.

### **Ordre du jour 10 - Adhésion de la commune au dispositif LATTITUDE 13**

Monsieur Hardy présente le chéquier Lattitude 13 pour un montant de 100 € donné aux collégiens par le Conseil Général pour favoriser l'accès à la culture et au sport. Le chéquier est utilisable pour des spectacles vivants, des livres, des places de cinéma et pour un stage sportif et la licence sportive. Il concerne les collégiens qui pourront ainsi profiter de ces réductions qui sont acceptées à Simiane pour les spectacles. En ce qui concerne l'École de musique il faut passer une délibération.

Madame Martin informe que Plan de Campagne ne prend pas ces chèquiers. Très peu les prennent. Pour le spectacle vivant l'OMC de Simiane les prend.

Monsieur Gerara demande à ce que la commission des sports ouverte aux clubs se réunisse pour inciter les associations sportives simianaises à accepter ce chéquier. Le problème est que l'argent de ce chéquier n'est pas dans la trésorerie immédiatement. Il faut mâcher le travail de ces bénévoles.

Monsieur le Maire: On va s'en occuper.

Vote :  
Pour : Unanimité (26)

## **Ordre du jour 10 - Adhésion de la commune au programme d'insertion « Cultures du Coeur »**

Monsieur Hardy expose l'avantage que procure cette adhésion. C'est un service qui va permettre aux plus démunis, en liaison avec le CCAS et les associations d'insertion, d'avoir accès à la culture.

L'adhésion est gratuite, le service culturel offre 10 places gratuites par spectacle.

Madame Caccavelli : Ils n'interviennent que dans les collectivités. C'est un gros organisme que nous utilisons à Marseille.

Madame Martin : Ce dispositif peut être intégré au CSLPD car c'est considéré comme participant à la prévention de la délinquance et à débloquer des fonds pour d'autres orientations.

Monsieur le Maire : J'en parlerai au prochain CSLPD.

Monsieur Arnaud : Qui détermine les personnes qui ont droit à ce dispositif ?

Monsieur Hardy : Les associations qui gèrent avec le CCAS.

Madame Valera demande si les Simianais seront prioritaires sur les places .

Monsieur Hardy : Pas forcément ! Si le nombre de bénéficiaires couvre les places, oui, sinon il y aura redistribution.

Vote :

POUR : Unanimité (26)

## **Ordre du jour 11 - Fixation des tarifs pour les activités organisées par le service municipal de la culture**

Monsieur Hardy présente les nouveaux tarifs du service municipal de la culture, cette tarification a été approuvée et validée par la Trésorerie Générale. Le tarif des entrées est identique à celui de l'OMC. Par contre l'adhésion est remplacée par un passeport solo ou duo dont le tarif est inférieur à ce qui se pratiquait auparavant.

Le tarif réduit concerne les enfants de plus de 11 ans, collégiens, lycéens, étudiants, détenteurs du passeport culturel, les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, handicapés, familles nombreuses, groupes d'au moins 10 adhérents d'une même association, professionnels du spectacle et agents de la commune. Ils y ont droit sans payer le passeport.

Les enfants de moins de 11 ans, les bénéficiaires du programme d'insertion « cultures du cœur » dans la limite de 10 personnes par spectacle ainsi que pour les spectacles accueillis dans le cadre des tournées CPA bénéficient de la gratuité.

Vote

POUR : Unanimité (26)

Séance levée à 19h35

**Le Secrétaire de séance**

Monsieur Bruno GERARA

**Le Maire**

Monsieur Michel BOYER